

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2015

Affiché le 11 mars 2015

Budget principal : Compte de gestion 2014, compte administratif 2014, budget primitif 2015

Le Conseil Municipal a approuvé le compte de gestion 2014 établi par le Comptable du Trésor pour lequel le résultat de clôture 2014 est la reprise exacte de l'excédent dégagé par le compte administratif 2014.

Le Conseil Municipal a approuvé le compte administratif 2014 de la clôture de l'exercice 2014 qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat :	+ 446 111,86 €	Résultat :	+ 79 747,73 €
Résultat antérieur reporté	+ 387 676,00 €	Résultat antérieur reporté :	- 163 913,49 €
Résultat de clôture :	+ 833 787,86 €	Résultat de clôture :	- 84 165,76 €

Le Conseil Municipal a voté le budget primitif 2015 qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses :	2 656 287,86 €	Dépenses :	646 600,00 €
Recettes :	2 656 287,86 €	Restes à réaliser 2014 :	239 400,00€
		TOTAL :	886 000, 00 €
		Recettes :	886 000,00 €

Vote des Taux d'imposition 2015

Le Conseil Municipal a voté les taux d'imposition suivants pour l'année 2015, soit une augmentation de 2%.

- taxe d'habitation :	12.45%
- taxe sur le foncier bâti :	10.79%
- taxe sur le foncier non bâti :	25.62 %
- contribution foncière des entreprises	20.33 %

Subventions 2015 aux associations

Le Conseil Municipal a voté le montant des subventions aux associations pour l'année 2015.

Tarifs 2015 de location des bouées communales

L'Etat a mené depuis plusieurs années, une campagne de revalorisation des redevances d'utilisation du domaine public qui n'avaient pas été revues depuis l'année 2002, date du passage à l'euro, alors même que la réglementation prévoyait une actualisation annuelle des redevances.

Dans le cadre de la revalorisation des redevances dues à l'Etat par les Communes, le 4 février 2015, l'Etat a informé la Commune que la redevance liée à l'occupation du Port et des mouillages communaux (domaine public de l'Etat) s'élèverait à 6 054€ en 2015 puis à 12 108€ en 2016 contre 1 877€ en 2014.

Le 13 octobre 2014, le conseil municipal avait fixé les tarifs de location 2015 des bouées communales pour l'amarrage de bateaux comme suit tout en précisant que «ce tarif pourra être revu en fonction de l'évolution de la redevance due par la Commune à l'Etat ».

Le Conseil Municipal a donc arrêté les tarifs revalorisés pour l'année 2015 comme suit :

	Tarif 2015
Contribuables de la Commune	1 340€
Personnes extérieures à la Commune(non contribuables)	2 316€

Tarif 2015 de location du port pour l'association des Pêcheurs Traine Sonde

Pour les mêmes raisons, le Conseil Municipal a arrêté le tarif 2015 de location du port pour l'association des Pêcheurs Traine Sonde comme suit : 2 000€

Tarif 2015 de location du port pour la SARL LE BOUNTY

Pour les mêmes raisons, le Conseil Municipal a arrêté le tarif 2015 de location du port pour la SARL LE BOUNTY comme suit : 4 600€

Tarifs des entrées à la plage municipale – saison 2015

Dans le cadre de la revalorisation des redevances dues à l'Etat par les Communes, le 4 février 2015, l'Etat a informé la Commune que la redevance liée à l'occupation de la plage (domaine public de l'Etat) s'élèverait à 6 938€ en 2015 puis à 13 875€ en 2016 contre 2 896€ en 2014.

Le Conseil Municipal a donc fixé les tarifs 2015 d'entrée à la plage municipale comme suit :

1 entrée adulte	2.50€
1 entrée adulte tarif réduit (adulte menthonnais)	1.40€
1 entrée enfant (-16 ans au 31/12/2015)	1.10€
Carte de 10 entrées adulte	17.60€
Carte de 10 entrées enfant (-16 ans au 31/12/2015)	7€
Carte saison adulte non menthonnais	80€
Carte saison adulte menthonnais	39.60€
Carte saison enfant non menthonnais	30€

Les cartes 10 entrées sont nominatives, incessibles et valables uniquement pour la saison en cours.

Rappel de gratuité : Enfants de moins de 4 ans, enfants menthonnais de moins de 16 ans au 31/12/2015, enfants scolarisés à Menthon

Budget annexe de l'eau : Compte de gestion 2014, compte administratif 2014, budget primitif 2015

Le Conseil Municipal a approuvé le compte de gestion 2014 établi par le Comptable du Trésor pour lequel le résultat de clôture 2014 est la reprise exacte de l'excédent dégagé par le compte administratif 2014.

Le Conseil Municipal a approuvé le compte administratif 2014 de la clôture de l'exercice 2014 qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Résultat : + 109 713,97 €	Résultat : -17 241,73 €
Résultat antérieur reporté + 60 641,06 €	Résultat antérieur reporté : + 164 311,20 €
Résultat de clôture : + 170 355,03 €	Résultat de clôture : + 147 069,47 €

Le Conseil Municipal a voté le budget primitif 2015 qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :	SECTION D'INVESTISSEMENT :
Dépenses : 386 055,03€	Dépenses : 224 569,47 €
Recettes : 386 055,03€	Restes à réaliser 2014 : 224 000,00 €
	TOTAL : 448 569,47 €
	Recettes : 448 569,47 €

Budget annexe des activités commerciales : Compte de gestion 2014, compte administratif 2014, budget primitif 2015

Le Conseil Municipal a approuvé le compte de gestion 2014 établi par le Comptable du Trésor pour lequel le résultat de clôture 2014 est la reprise exacte de l'excédent dégagé par le compte administratif 2014.

Le Conseil Municipal a approuvé le compte administratif 2014 de la clôture de l'exercice 2014 qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Résultat : + 41 232,72 €	Résultat : + 37 598,02 €
Résultat antérieur reporté + 6 894,93 €	Résultat antérieur reporté : + 268 391,64 €
Résultat de clôture : + 48 127,65 €	Résultat de clôture : + 305 989,66 €

Le Conseil Municipal a voté le budget primitif 2015 qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses : 57 627,65 €	Dépenses : 375 989,66 €
Recettes : 57 627,65 €	Restes à réaliser 2014 : 0€
	TOTAL : 375 989,66 €
	Recettes : 375 989,66 €